



Drouot n'a pas profité de la libéralisation du marché de l'art et de la fin du monopole des commissaires-priseurs sur les ventes aux enchères. Entre 2003 et 2008, son chiffre d'affaires n'est passé que de 390 à 411 millions d'euros.

MARCHÉ DE L'ART « Les Echos » ont eu accès au rapport sur le célèbre hôtel des ventes parisien, réclamé par le ministre de la Justice suite au scandale des Savoyards. Il met en évidence le déclin et l'opacité de l'institution réunissant 70 commissaires-priseurs.

Drouot : le rapport qui accable

Un « conservatisme organisé », une « gouvernance minimaliste », un « dispositif statutaire fermé », des « méthodes de travail dépassées » sans compter « la baisse de la qualité de ses marchandises » : c'est le constat accablant du rapport, commandé par Michèle Alliot-Marie, auquel ont eu accès « Les Echos ». Après le scandale, révélé fin 2009, des vols opérés à Drouot par les manutentionnaires de l'hôtel des ventes parisiens, les fameux Savoyards, la ministre - qui a autorisé sur les commissaires-priseurs judiciaires - a confié à trois hauts fonctionnaires le soin d'auditer Drouot. Remis fin avril au garde des Sceaux, le rapport n'a toujours pas été rendu public. De quoi alimenter la rumeur.

« Les conclusions sont probablement encore plus dures que prévu et le gouvernement veut se laisser le

temps de moderniser Drouot », confiait récemment Hervé Aaron, anti-quinnaire. « D'un fait-divers, cela devient une affaire d'Etat », renchérait Hervé Chayette, président du Syndicat des maisons de ventes volontaires. Et s'il est vrai que le rapport ne va pas jusque-là, il accumule en tout cas les formules assassines à propos de cet hôtel des ventes « vieillissant ».

Un bilan affligeant au regard des performances des deux grandes maisons internationales Christie's et Sotheby's, dont le chiffre d'affaires cumulé a triplé entre 2003 et 2008, grimpant de 3,3 à 9 milliards d'euros, quand celui de Drouot n'est passé que de 390 à 411 millions d'euros. Drouot n'a pas profité de la libéralisation du marché de l'art et de la fin du monopole des commissaires-priseurs sur les ventes aux enchères pour opérer les

regroupements nécessaires et attaquer l'international.

Paradoxe : Drouot gagne de l'argent malgré tout, ce qui ne l'incite pas à se réformer. Drouot Holding a ainsi dégagé un bénéfice net de 1,7 million d'euros et Drouot Patrimoine a distribué 1,5 million de dividendes, résultant de la location des salles, tandis que « La Gazette de Drouot » a engrangé 4,8 millions de bénéfices. Mais, constatent les rapporteurs, il y a « une opacité des structures et des circuits », « un déficit d'encadrement juridique », « une faiblesse du règlement intérieur », « une irresponsabilité des manutentionnaires », là où « l'usage prime sur le contrat formalisé ».

Qu'est-ce qui pourrait changer la donne ? Le rapport préconise d'abord de restaurer la confiance. La mise en examen de l'Union des

commissaires oblige la direction de Drouot à ne plus pratiquer la politique de l'autruche. D'autant que la directive européenne services va accélérer la concentration des acteurs en autorisant les ventes privées.

Plus de transparence

En outre, la nouvelle génération des commissaires-priseurs appellent à plus de transparence. Pour ce faire, les rapporteurs plaident notamment pour l'utilisation des technologies modernes afin de « marquer » les objets, la certification des sociétés de ventes volontaires, le renforcement de l'autorité du Conseil des ventes et la mise en concurrence des manutentionnaires. Ils militent aussi pour un marketing plus affirmé et la création d'un label. Une modernisation des statuts permettrait aussi une restruc-

turation du capital et son ouverture aux investisseurs potentiels, personnes morales ou privées. Il s'agit notamment de faire sauter le verrou de 5 % au maximum du capital détenu par chaque actionnaire. Une clause de mise en réserve des bénéfices pourrait favoriser les investissements, tandis que la distribution des gains aux actionnaires devrait s'effectuer au prorata du chiffre d'affaires développé par chacun.

Pour influer sur les codes en vigueur à Drouot, le rapport évoque aussi des pistes fiscales, avec des mesures attendues depuis longtemps par le secteur, comme la suppression du droit de suite ou de la TVA à l'importation des œuvres. M. R.

LES SAVOYARDS

Depuis le milieu du XIX^e siècle, les Savoyards, en référence à leur région d'origine, règnent en maître sur Drouot. Dans la pratique et non dans le droit, les déménageurs manutentionnaires de l'hôtel des ventes ont joui jusqu'ici du monopole du transport, du stockage et de la mise en place des œuvres jusqu'à la révélation du scandale des vols en série fin 2009. La survie de cette corporation, imbriquée dans l'histoire de Drouot, n'est pas forcément menacée, mais les Savoyards devront probablement s'accommoder de la concurrence d'autres transporteurs.

Le rapport sur Drouot qui vous a été remis fin avril n'a toujours pas été rendu public. Pourquoi ? En demandant ce rapport, mon objectif était clair : faire que demain Drouot et les 70 sociétés de ventes volontaires qui y interviennent soient plus forts qu'hier. La préoccupation principale doit être la situation économique de Drouot et de ses acteurs, confrontés à une concurrence internationale croissante, avec l'apparition de nouveaux marchés et des intervenants, notamment anglo-saxons, redoutables. Par ailleurs, Drouot traverse une crise qui fait l'objet d'une procédure judiciaire sur laquelle ma fonction m'interdit de me prononcer. Je me félicite, enfin, que le président de Drouot ait déjà



INTERVIEW
MICHÈLE ALLIOT-MARIE
MINISTRE
DE LA JUSTICE

pris certaines mesures comme la mise en concurrence des prestataires de services pour la manutention et le transport.

Trouvez-vous normal que Drouot

puisse continuer à travailler avec les anciens manutentionnaires fédérés au sein d'une nouvelle société ?

Drouot doit faire jouer la concurrence sans simulacre. Je crois ses

responsables déterminés à le faire pour choisir les manutentionnaires. Et je les encourage naturellement, dès lors qu'il s'agit d'une véritable mise en concurrence. D'autres maisons de ventes aux enchères utilisent pour ce type de tâches, soit des salariés, soit des prestataires de services.

De quelles armes dispose le ministère pour changer Drouot ?

Drouot est une structure de droit privé, régie par les règles que se donnent ses actionnaires. Il est donc de leur responsabilité d'envisager l'évolution de la structure, ainsi que du modèle économique. Ma responsabilité consiste à donner au secteur des ventes aux enchères un cadre juridique lui permettant de se

développer dans les meilleures conditions de compétitivité. C'est en ce sens que j'ai défendu une proposition de loi comportant des

Je souhaite l'émergence d'acteurs plus forts et plus organisés sur le marché des ventes aux enchères

dispositions de nature à renforcer la confiance dans les ventes aux enchères, comme l'aménagement de la procédure disciplinaire ou l'instauration d'un livre de police

informatisé qui permet aux sociétés de ventes volontaires de tenir plus simplement la liste des objets qui leur sont confiés. La proposition de loi, débattue au Sénat l'année dernière, doit passer devant l'Assemblée nationale le plus rapidement possible.

Le gouvernement semble favorable à l'émergence d'un actionnaire fort pour Drouot ?

Je souhaite l'émergence d'acteurs plus forts et plus organisés sur le marché des ventes aux enchères. Toutefois, depuis dix ans, nous sommes dans un secteur libéralisé. C'est aux acteurs de faire leurs choix.

PROPOS RECUEILLIS PAR
MARTINE ROBERT

« Drouot doit faire jouer la concurrence sans simulacre »

Le mythique hôtel des ventes dans l'impasse

A dix jours de sa réouverture, le plus grand flou règne à Drouot. En proie à de vives tensions internes, le conseil d'administration devait trancher hier soir sur la reprise ou non des anciens manutentionnaires.

D'autres, comme le commissaire-priseur Alexandre Million, se montraient plus conciliants, estimant que « les Savoyards font partie de l'histoire du lieu et disposent d'une expérience dont il ne faut pas se priver ». Contactés, les dirigeants de Drouot se refusant à tout commentaire, tandis que l'agence de communication de l'hôtel des ventes se contentait de laisser entendre qu'une étape transitoire serait probablement retenue. Le choix définitif, parmi les manutentionnaires ayant répondu à l'appel d'offres, interviendra au mieux à la Toussaint, au plus tard début 2011... En attendant la direction met en avant les 11,5 millions de travaux lancés cet été pour le confort des clients et la sécurisation des objets.

Mais de véritable remise en cause de la gouvernance de Drouot point. Un groupe de travail

coudées franches. « Le président n'a pas mesuré la gravité de la situation », s'inquiète Hervé Chayette, à la tête du Syndicat national des maisons de ventes volontaires (Symev). « Un président commissaire-priseur n'a pas forcément des talents de manager », renchérit David Nordmann, de la maison Ader Nordmann.

« Stratégie de gavage »

L'immobilisme s'explique aussi par le fait que ce monument du marché de l'art atypique affiche une bonne capacité de résistance au scandale et à la crise économique. On trouve tout à Drouot, du bibelot anodin au bien rare. « Je fais 100 ventes par an, à Neuilly, Lyon et Drouot. Les plus prestigieuses sont toujours effectuées dans cet hôtel particulier fréquenté par 5.000 à 6.000 personnes chaque jour

certaines commissaires-priseurs s'impatientent, craignant les effets d'amalgame en termes d'image qui pourraient pénaliser toute la profession. D'autres ouvrent des locaux à l'extérieur de Drouot, parfois juste en face, proposant des horaires et des formules beaucoup plus souples afin de toucher les actifs, quand l'hôtel parisien ferme ses portes à 18 heures.

La jeune garde déplore « le manque d'ambition de Drouot, avec une politique mécanique de dividendes au détriment des investissements et une majorité d'actionnaires qui ne seront bientôt plus en activité ! ». Françoise Mariani-Ducray, qui dirige le Conseil supérieur des ventes, autorité de contrôle aux pouvoirs limités, estime pour sa part que « Drouot doit mener une stratégie de groupe et profiter de sa notoriété à l'international pour s'abou-

Dans l'entourage de Michèle Alliot-Marie, on n'est pas loin de penser qu'en laissant pourrir la situation ce sera plus facile... Car, acculés, les commissaires-priseurs, qui ont verrouillé le capital en 2002, en réaction à l'assaut de Barclays et

Pierre Bergé, pourraient être obligés de lâcher du lest et se montrer plus réceptifs face aux prétendants, personnes morales ou personnes privées, qui ont manifesté leur intérêt auprès des auteurs du rapport. M. R.

MÊME ROUILLÉE, UNE FORMIDABLE MACHINE DE GUERRE

Le groupe géré par Drouot Holding, dont le capital est détenu à 100 % par la SA Commissaires-Priseurs Patrimoine représente : 413 millions d'euros de ventes en 2009 et 250 millions au premier semestre 2010 ; 50 employés par Drouot Holding, 600 salariés dans les sociétés de ventes volontaires ; 4 sites sur 30.000 m², comprenant 21 salles de ventes et d'exposition : 16 à Drouot Richelieu, 2 à Drouot Montaigne pour le prestige, 2 à Drouot Nord pour les meubles et objets courants, et 1 pour les véhicules d'occasion à la Plaine Saint-Denis ; de 5.000 à 6.000 visiteurs par jour ; 800.000 objets vendus chaque année, 2.000 ventes ; 3 millions de catalogues édités ;